

Association Café Alto Puruz La Tournerie 87500 Coussac-Bonneval	Producteurs : association CYAAP (Café Yanasha Ashaninka Andino de Alto Puruz), regroupant des communautés quechuas	Adhérent(es) de l' : <input type="checkbox"/> AMAP : Le panier Vanvée <input type="checkbox"/> AMAP : Les Radis en éventail Nom : Courriel : Téléphone :
--	--	--

ABONNEMENT CAFÉ ALTO PURUZ pour l'année 2019

Le paquet de 250 g, moulu ou en grains = 4,50 €

Le paquet de 1 kg, moulu ou en grains = 18 €

Abonnement trimestriel pour :

Café moulu 250 g : paquet(s) = euros

Café moulu 1 kg : paquet(s) = euros

Café en grains 250 g : paquet(s) = euros

Café en grains 1 kg : paquet(s) = euros

Somme totale trimestrielle :

Somme totale annuelle :

Les signataires du présent contrat s'engagent, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, à respecter les principes et engagements définis ci-après, à savoir :

Engagement de l'adhérent :

- préfinancer la production ;
- assurer une permanence de distribution ;

Engagement de l'association partenaire :

- livrer du café cultivé en agriculture biologique (suivant la possibilité qu'offrent les producteurs) ;
- être présente aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures ;
- être transparente sur le mode de fixation du prix et des méthodes de travail.

Engagements communs :

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.

Planning des livraisons

Le présent abonnement est souscrit pour la fourniture de café par l'association à l'adhérent tous les trois (3) mois, entre le 15 février et le 30 novembre 2019 inclus.

Modalité de paiement

Le paiement sera effectué par 1 ou 3 chèques à l'ordre de Café Alto Puruz.

Aucune résiliation de l'adhérent en cours de contrat ne pourra être acceptée, aucun remboursement ne sera donc effectué sur la somme restant due.

Distribution du café

Le café est délivré par 4 livraisons annuelles lors des distributions de légumes, au marché couvert de Vanves, le mardi de 18 h 30 à 20 h, à partir de mi-février, mi-mai, mi-juillet, mi-novembre. Les dates seront précisées plusieurs jours avant.

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, ...), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique, réunissant les adhérents et l'association partenaire. Ce contrat sera conservé au siège de l'association. Une copie pourra être délivrée sur demande.

Fait à Vanves, le :

Nom, prénom et signature de(s) l'adhérent(es) (précédé de la mention « Lu et approuvé ») :

Signature du représentant de l'association Café Alto Puruz : José Nuevo